



11- Formations Obligatoires

Edition avril 2011

CACES Chariots automoteurs à conducteur porté	À définir	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de chariots pour lesquelles il sera habilité par l'employeur.
CACES Engins de chantier	À définir	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories d'engins de chantier pour lesquelles il sera habilité par l'employeur.
CACES PEMP	À définir	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de nacelles pour lesquelles il sera habilité par l'employeur.
Plates-formes élévatrices mobiles de personnel	A définir	Permettre au personnel de pouvoir utiliser une plate-forme élévatrice en toute sécurité pour lui-même et pour le personnel surveillant l'évolution de l'engin.
Habilitations électriques H0B0	1 jour	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'exécuter en sécurité des opérations non électriques dans les lieux de travail où existent des risques électriques.
Habilitations électriques H1B1	1.5 jours	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Électrique approuvé par l'Administration.
Habilitations électriques H2B2	2 jours	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de diriger et d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Électrique approuvé par l'Administration.
Habilitations électriques HCBC	2 jours	A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de consigner en sécurité des ouvrages électriques et d'établir les documents correspondants en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Électrique approuvé par l'Administration.
Habilitations électriques BR	2 jours	A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de diriger et d'exécuter en sécurité des opérations électriques en application du Recueil d'Instructions Générales de Sécurité Électrique approuvé par l'Administration.
SST initial	2 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un rôle de prévention au quotidien pour éviter l'accident - savoir se protéger et protéger autrui en cas d'accident



		<ul style="list-style-type: none"> - donner l'alerte - porter secours à une victime.
SST Recyclage	4h à 1 jour	<p>Rappeler les gestes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir un rôle de prévention - savoir se protéger et protéger autrui en cas d'accident - donner l'alerte - porter secours à une victime.
Évacuation	0.5 jour	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'évacuer un établissement en appliquant les consignes générales de sécurité.
Incendie et Évacuation	1 jour	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, et procéder à l'évacuation de l'établissement en appliquant les consignes générales de sécurité.
EPI	1 jour	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours.
ESI	1 jour	À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie par la mise en place de moyens adéquats et l'information des autres salariés. En cas de sinistre, il doit être capable de procéder à la mise en sécurité des tiers et à l'extinction du feu dans la limite de ses prérogatives.

Pour toutes questions, renseignements, inscriptions, n'hésitez pas à contacter Valérie FABRE au 04.90.37.65.43